



Centre d'Apprentissage et Master-Classes en Vielle à roue
Événementiel, concerts, spectacles autour de la Vielle à roue

BULLETIN D'INSCRIPTION

A remplir, signer, et retourner à l'association :

l'Archet Infini, 1 rue Sainte Suzanne – 14160 Dives-sur-Mer,

accompagné de 2 chèques du montant décrit plus bas.

Professeur : **Arnaud LACHAMBRE**

Dates : **Du Vendredi 13 Novembre 2020 à 16h au Dimanche 15 Novembre 2020 à 13h. (départ des participants après le déjeuner).**

Lieu : **Diverses salles et sites à 14160 DIVES-SUR-MER (Tel 06 87 92 29 34) permettant des conditions d'accueil compatibles avec la lutte contre le Coronavirus COVID 19, c'est-à-dire permettant la distanciation physique, le port du masque grâce à une bonne ventilation, et tous les accessoires d'hygiène voulus.**

Le siège social de l'Association L'ARCHET INFINI, 1 rue Sainte Suzanne – 14160 DIVES-SUR-MER est situé à 400 mètres des plages, proche du cœur historique de Dives-sur-Mer.

Public : **Tout public**

Hébergement et restauration : **Sur place chez l'habitant, ou en chambre d'hôte ou en chambre d'hôtel individuelle, même ville. Parking facile. Lits simples, lits doubles. Chambres individuelles ou par 2 ou 3.**

Coût du stage : **488 €**, adultes ou **388 €** jeunes jusqu'à 18 ans, chômeurs, étudiants avec carte en cours de validité (sauf étudiants seniors)

Hébergement en chambre individuelle et restauration en pension complète y compris petits déjeuners dès l'arrivée et jusqu'au départ inclus. Boissons comprises.

Renseignements et inscriptions : **Mil Marie Mougenot (06 87 92 29 34)**
milmougenot@hotmail .com

Je soussigné :

Demeurant (adresse complète)

Téléphone: _____

Email : _____ @

Confirme mon inscription au stage de vielle à roue débutant décrit ci-dessus.

A titre de réservation, je joins au présent bulletin 2 chèques établis comme suit : Un chèque du montant du stage à l'ordre de « L'ARCHET INFINI » - 1 rue Sainte Suzanne -14160 DIVES-SUR-MER. (Ce chèque ne sera encaissé qu'au 15 octobre 2020) mais aussi un chèque de 290 € au même ordre.

En cas d'annulation de la part du stagiaire, ce chèque de 290 € lui sera débité de plein droit au titre de la perte d'opportunité subie. Dans ce cas, le chèque du montant initial ne sera pas encaissé et lui sera retourné.

A _____ , le

Signature